

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 21/11/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 21/11/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 21/11/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20251117-2025NOV17_440-DE

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

13

Séance Publique ordinaire du 17 novembre 2025

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le sept novembre 2025, s'est rassemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Renée MIQUEL ZASSO, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mme Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Loïc DÉSANGLES
Mme Françoise LACAPERE
Mme Patricia MARROCQ

Ont donné procuration :

Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Ghislain de FLAUJAC

Objet : Affaire ARTISIEN – Audience correctionnelle du 27 janvier 2026 -
Autorisation d'ester en justice

RAPPORTEUR : Jean-Yves DELACOSTE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'habitat et de la mise en valeur du patrimoine historique du bâti

Par délibération en date du 16 octobre 2021, le conseil municipal a donné délégation à Monsieur le Maire, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour ester en justice au nom de la commune.

Dans le cadre du suivi des infractions au Code de l'urbanisme, plusieurs constats ont été effectués sur la propriété de Monsieur Estève ARTISIEN, sise au 24 rue Dupouy à Lectoure, cadastrée section 208 CK n° 868.

L'agent de la police municipale, dûment commis, a établi divers procès-verbaux entre juillet 2023 et mars 2024 réalisés sans autorisation d'urbanisme, notamment :

Envoyé en préfecture le 21/11/2025
Reçu en préfecture le 21/11/2025
Publié le 21/11/2025
ID : 032-213202088-20251117-2025NOV17_440-DE

- transformation de combles et du 1^{er} étage en surface habitable,
- modification de façade (création d'un mur et de fenêtres),
- rehaussement de toiture,
- création de huit fenêtres de toit,
- entrave au droit de visite.

Un arrêté interruptif de travaux a été pris le 10 octobre 2023, resté sans suite de régularisation à ce jour.

Ces constats ont conduit à la transmission du dossier au procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Auch.

Après instruction, le dossier a été inscrit à l'audience du tribunal correctionnel du 27 janvier 2026.

Afin de préciser la délégation et sécuriser l'action de la commune dans ce dossier, Monsieur l'Adjoint au Maire propose à l'assemblée

- d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice pour l'affaire qui oppose la commune de Lectoure à Monsieur Estève ARTISIEN devant le tribunal correctionnel d'Auch,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures utiles à la défense des intérêts de la commune,
- et de signer tout acte et document afférent à cette procédure.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice pour l'affaire qui oppose la commune de Lectoure à Monsieur Estève ARTISIEN devant le tribunal correctionnel d'Auch,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures utiles à la défense des intérêts de la commune,
- et de signer tout acte et document afférent à cette procédure.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Ghislain de FLAUJAC



Le Maire,
Xavier BALLENGHIER



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 21 NOV. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 21 NOV. 2025